

**Les situations d'enfant en danger particulièrement difficiles
à prendre en charge doivent toujours faire l'objet d'une concertation avec le service
social en faveur des élèves**

Transmission d'une information préoccupante à la CRIP

Adresser à :

crip-27@eure.fr + copie à dsden27-ip@ac-normandie.fr

Transmission d'un signalement judiciaire, au titre de l'article 40 au Parquet

A adresser à :

signalements.mineurs.tj-evreux@justice.fr

+ copie crip-27@eure.fr + copie à dsden27-signalementjudiciaire@ac-normandie.fr

Hôtel du Département
Direction Enfance-Famille
CRIP
14 boulevard Georges Chauvin
27021 EVREUX CEDEX
crip-27@eure.fr
02 32 31 94 32

La CRIP est joignable du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En dehors de ces horaires :

- Les particuliers peuvent contacter le numéro national gratuit pour effectuer une information préoccupante : 119.
- Les professionnels peuvent contacter le cadre d'astreinte de l'aide sociale à l'enfance via le poste de garde : 02 32 31 50 08.
- En cas de danger grave et imminent, vous pouvez contacter la police ou la gendarmerie en composant le 17.